

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 17 décembre 2025

En exercice : 14

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Justin SAFFROY,

Date de convocation :
8 décembre 2025

Absents excusés : Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT,

Date d'affichage :
8 décembre 2025

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN,

LIGNE DE TRESORERIE - BUDGET PRINCIPAL - Délibération n°2025-62

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-22 et L.1618-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la proposition de la Caisse d'Épargne relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie en date du 15 décembre 2025 ;

Considérant qu'afin d'assurer une gestion optimale de la trésorerie et de faire face aux besoins temporaires de financement liés à l'attente du versement des subventions, le maire propose de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

D'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne, pour un montant maximum de cinquante mille euros (50 000 €).

D'accepter les conditions financières et contractuelles proposées par la Caisse d'Épargne, notamment en ce qui concerne la durée, le taux d'intérêt, les frais et les modalités de remboursement :

Durée : 1 an

Taux fixe : 4 %

Paiement des intérêts : Trimestriel

Commission d'engagement : 200 €

De donner tous pouvoirs à Monsieur Pascal BARBERET, maire pour signer le contrat de ligne de trésorerie et tout document afférent, et d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en place et à l'utilisation de cette ligne de trésorerie.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

 Maire,
Pascal BARBERET